

Projet pédagogique

Séjour vélo canal de la Garonne

(susceptible de modifications d'ici le début du séjour)

1. Présentation du séjour

Le séjour « canal de la Garonne » est un séjour itinérant. Il se déroulera principalement dans le département de la Gironde, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne et de la Haute-Garonne sur les thèmes du sport et de la découverte du patrimoine. Les trajets seront effectués en vélo. Le groupe sera accompagné par trois animateurs en vélo.

La société que nous utilisons pour louer les vélos, nous propose le service d'un fourgon qui amènera les affaires le soir au lieu indiqué sur notre carnet de route et reviendra le matin les récupérer afin que nous disposions la journée seulement des affaires indispensables pour nos trajets.

Ce séjour est le premier organisé par la Commune de CERONS. Il est né des apports de l'adolescent.

Nous souhaitons véhiculer des valeurs telles que le respect, la tolérance et le vivre ensemble tout simplement.

A travers la pratique du vélo, les jeunes n'étant pas tous du même niveau, ils vont devoir développer un esprit de solidarité et d'entraide afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés.

Nombre d'enfants : 12 jeunes et 3 animateurs.

Numéro pour nous joindre lors du séjour : 06.87.34.15.26

a) Hébergement

Hébergement en camping sous tentes et accueil dans des structures agréés.

- Nuit 1 : camping municipal aire naturelle les allées - 47430 mas d'Agenais
- Nuit 2 : Camping du Moulin de Mellet – Route de Prayssas – 47450 Saint Hilaire de Lusignan
- Nuit 3 : l'ancien carmel de Moissac - 5 sente du calvaire - 82200 Moissac
- Nuit 4 : camping de Grisolles - 40 chemin campemengard - 82170 Grisolles
- Nuit 5 : CREPS – 1 Avenue Edouard Belin – 31055 Toulouse

b) Restauration

Les repas pour le midi seront pris dans des boulangeries sous formes de formules mais également dans une pizzeria ou bien nous disposerons de panier pique-nique préparés par nos structures d'accueil.

Les repas du soir seront des repas chauds pris dans nos structures d'accueil, dans un restaurant et dans une pizzeria.

Les petits déjeuners seront également pris dans nos structures d'accueil ou bien récupérés dans une boulangerie ou dans l'épicerie du camping avec mise à disposition de briquettes de jus de fruit, de chocolat et de céréales et viennoiseries.

Les menus seront variés tous les jours pour l'équilibre alimentaire.

Pendant la journée, nous proposerons aux adolescents des barres de céréales et du pain au lait pour les trajets à mettre dans leur sac à dos.

c) Les activités

Avant le départ, nous expliquerons aux enfants l'histoire du canal latéral de la Garonne et du canal du midi à l'aide de supports. Nous leur présenterons le parcours que nous allons suivre depuis le départ de Castets-en-Dorthe jusqu'à l'arrivée à Toulouse. Les enfants inscrits seront impliqués dans l'organisation de la fin du séjour.

Le programme suivant est susceptible de modification d'ici le début du séjour. Un programme détaillé et définitif ainsi que la liste du trousseau de l'enfant et des informations plus précises sur le déroulement du séjour vous seront fournis ultérieurement.

- **Lundi 8 juillet 2019 : Castets-en-Dorthe - Mas d'Agenais**

Départ de Castet-en-Dorthe. Visite du village de Mas d'Agenais avec sa fontaine et sa halle. Visite du parc avec vue dominante sur le canal, le fleuve et le pont suspendu.

- **Mardi 9 juillet 2019 : >Mas d'Agenais – Saint-Hilaire-de Lusignan**

Visite du musée de la mémoire paysanne à villeton qui conserve des objets qui sont les gardiens d'un monde disparu.

Visite chez le souffleur de verre à Vianne.

Visite de la ferme Roques à Montesquieu avec film explicatif de la fabrication du pruneau et dégustation.

- **Mercredi 10 juillet 2019 : Saint-Hiliare-de-Lusignan - Moissac**

Visite de Villascopia à Castelculier, site consacré à l'archéologie.

Visite de Valence d'Agen et ces trois lavoirs classés, de sa halle et de ses fontaines. (Possibilité selon le temps de se relaxer sur une base de loisirs avec une possibilité de baignade à Saint Nicolas de la Grave village proche de notre lieu de nuitée).

- **Jeudi 11 juillet 2019 : Moissac - Grisolles**

Visite du village de Castelsarrasin, berceau de Pierre Perret. Ce village possède un port Jacques Yves Cousteau.

Arrêt à Montech et visite du centre-ville pittoresque, des maisons en briques et à colombages.

- **Vendredi 12 juillet 2019 : Grisolles - Toulouse**

Visite du village de Grenade et de ses bastides.

- **Samedi 13 juillet 2019** : Toulouse, journée à la cité de l'espace avec des activités proposées sur la journée.
- **Dimanche 14 juillet 2019** : Carcassonne, visite de la cité et de son château. A la fin de la journée, nous assisterons au feu d'artifice tiré depuis la cité avec pour point final l'embrasement de celle-ci.
- **Lundi 15 juillet 2019** : Retour à CERONS vers 11 h 30.

Le déroulement des activités dépendra des conditions climatiques, de notre progression au niveau des étapes. Des temps libres ou de repos seront proposés aux jeunes selon leurs besoins en autonomie sous la surveillance et la responsabilité des animateurs durant un temps et un endroit précis.

d) Les moyens

Moyens humains :

Emma DUFFAU – Directrice diplômée BPJEPS LTP, du BAFD, du BAFA et de l'AFPS.

Grégory LOUVET – Animateur diplômé d'une Licence STAPS éducation et motricité, du BAFA, d'une carte professionnelle d'éducateur sportif, attestation PSC 1 et l'attestation d'aptitude au sauvetage.

Clément PORTA – Animateur diplômé d'une Licence STAPS et du BAFA.

Encadrants diplômés pour les pratiques sportives, et titulaires du PSC1 (premier secours niveau 1).

L'équipe d'animation encadre tout au long du séjour le groupe lors des activités et de la vie collective dans le respect de la législation et du projet pédagogique.

Moyens matériels :

Matériel de camping (tente, table).

Location de vélo par l'entreprise « Les cycles du canal » de Castets en dorthé.

Mise en place d'un suivi des bagages effectué par un minibus (les bagages seront pris en charge le matin vers 9h et amenés avant 18h sur notre lieu de nuitée).

Une malle contenant des denrées alimentaires pour se restaurer le matin et durant les sessions vélo de la journée.

Moyens financiers :

Participation de la commune de Cérons

Participation des familles

Participation du Conseil Départemental de la Gironde avec l'appel à projet (DDCS 33), de la CAF et de la MSA de la Gironde

2. Objectifs pédagogiques

- ❖ Favoriser l'épanouissement des jeunes
 - Proposer des activités ludiques et pédagogiques
 - Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités et pratiques sportives
- ❖ Favoriser la vie en collectivité
 - Organiser un séjour de vacances
 - Participation à la vie du camp
- ❖ Favoriser l'autonomie des jeunes et les rendre acteurs de leurs loisirs
 - Participer à la préparation du séjour
 - Créer des temps libres durant le séjour
- ❖ Valoriser le patrimoine du Sud-Ouest (Gironde, Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Haute Garonne)
 - Organiser un séjour 100% dans le Sud-Ouest

- Découvrir via les trajets vélo et les activités le patrimoine culturel et naturel du Sud-Ouest
- Valoriser la pratique des sports dans un but de santé.

❖ Permettre aux jeunes de partir en vacances

- Organiser avec les jeunes un séjour de vacances

3. Organisation générale et vie quotidienne

a) Transport et trajets

Concernant les trajets en vélo, ils seront encadrés par Gregory LOUVET, Emma DUFFAU et Clément PORTA. Les trajets seront principalement des pistes cyclables et parfois des routes si nécessaire.

- Etape 1 : Castets en Dorthe – Mas d’Agenais : 37 Km
- Etape 2 : Mas d’Agenais – Saint Hilaire de Lusignan : 46.5 Km
- Etape 3 : Saint Hilaire de Lusignan – Moissac : 47.5 Km
- Etape 4 : Moissac – Grisolles : 35 Km
- Etape 5 : Grisolles – Toulouse : 30.5 Km

Total : 196.5 Km

b) Règles de vie

Partir en séjour de vacances, c’est faire le choix d’une expérience de vie en collectivité. C’est un moment privilégié de l’épanouissement du jeune, car il constitue un espace social différent de la vie quotidienne.

Mixité et intimité

Dans le respect de la réglementation et de l’intimité de chacun, les hébergements ainsi que les sanitaires ne sont pas mixtes.

Violence et discrimination

Toute acte violent ou discriminatoire à l’encontre des autres jeunes ou des adultes ne pourra être toléré.

Respect

La vie en collectivité nécessite le respect des règles définies par l’équipe d’encadrement, le respect du fonctionnement, du matériel, des horaires mais aussi le respect des autres, de leurs origines sociales ou géographiques. L’adolescent doit se conformer aux consignes de sécurité édictées par l’équipe d’encadrement.

Les effets personnels (portable, bijoux...)

Les vêtements, accessoires et tout effet personnel de valeur sont à la charge et sous la responsabilité de l’adolescent. La Commune de CERONS ne peut être tenu responsable des dégradations, bris, vol ou perte d’objets de valeur appartenant à l’adolescent. Durant les activités, le téléphone n’est pas autorisé. Il restera pendant la journée dans les sacs qui seront récupérés le soir.

Le tabac

Durant le séjour, la consommation de cigarettes est strictement interdite.

Les produits illicites

L'usage de drogue, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite conformément à la législation en vigueur. Nous ne tolérerons aucune consommation de substances illicites durant le séjour. Dans le cas contraire, le renvoi sera immédiat et à la charge du responsable légal du jeune concerné.

La consommation d'alcool

Il est exclu que les jeunes consomment de l'alcool dans le cadre du séjour. Dans le cas contraire, le renvoi sera immédiat et à la charge du jeune concerné.

Renvoi

Outre les avertissements verbaux pour comportements irrespectueux et/ou disciplinaires, le renvoi immédiat d'un jeune pourra être prononcé après avoir entendu le représentant légal de l'adolescent pour :

- Comportement asocial ou dangereux ayant entraîné un rapport circonstancié du directeur du séjour.
- Non-respect des dispositions mentionnées au présent règlement.

Dans ce cadre, la Commune de Cérons n'effectuera aucun remboursement même partiel au titre de la participation financière à la sortie réglée par la famille du jeune concerné.

c) Aspect sanitaire et hygiène

Une fiche d'inscription devra être remplie par la famille contenant les coordonnées des responsables légaux et personnes à prévenir en cas d'urgence, les informations médicales de l'enfant, les signatures des autorisations parentales, les photocopies des vaccins, les médicaments dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant accompagnés de l'ordonnance correspondante.

Si l'enfant doit suivre un traitement, les médicaments seront confiés et gérés par le directeur du séjour.

Une trousse de premiers secours sera également mise à disposition.

Les jeunes pourront prendre des douches aux sanitaires des différents lieux de nos nuités. Au vu de l'âge des adolescents, les jeunes pourront gérer de manière autonome les temps de douche selon leurs habitudes.

d) Argent de poche

Les jeunes pourront avoir de l'argent de poche (maximum 30 euros), ils en seront totalement responsables. Néanmoins, si nécessaire, l'argent pourra être confié aux animateurs.

e) Coût du séjour

Le tarif du séjour est fixé à 80 euros par adolescent à régler à réception de l'avis des sommes à payer à la Trésorerie de Cadillac dans le courant du mois de juin.

f) Documents

A fournir pour le séjour

- Dossier d'inscription rempli et signé
- La fiche sanitaire et de liaison
- L'attestation d'assurance responsabilité civile et d'individuelle accident
- La copie de l'attestation de la carte vitale
- La copie de la carte d'identité de l'enfant
- Brevet de natation de 25 mètres
- Ordonnance si le jeune à un traitement médical

g) Evaluation du projet

Evaluation du projet :

Nombre de mineurs accueillis

Evaluation qualitative :

- ❖ Déroulement du séjour (trajets vélo, organisation prévisionnelle, les repas, les nuitées...)
- ❖ Déroulement des activités
- ❖ Atteintes des objectifs pédagogiques
- ❖ Tenue du budget
- ❖ Qualité des partenariats
- ❖ Satisfaction des enfants et des parents
- ❖ Satisfaction de l'équipe d'animation